

JUIN
2006

BRÈVES NOUVELLES

N° 94

LUBERON NATURE

39 ans d'action au service de l'environnement



ÉDITORIAL

Luberon Nature change de Présidente...

Merci à Geneviève Dupoux-Verneuil, arrivée au terme des deux mandats prévus dans nos statuts. L'association a pu apprécier son approche très ouverte de toutes les situations rencontrées, son goût des relations humaines, sa vivacité d'esprit, sa pugnacité dans les actions de protection de l'environnement, son courage dans ses interventions auprès des élus... De plus grâce à elle, Maître Chaslot, qu'elle a connu dans le cadre de ses autres fonctions, est devenu notre excellent avocat.

Le Conseil d'Administration de Luberon Nature m'a donné sa confiance pour prendre la succession de Geneviève et je l'en remercie. Au fait du terrain, puisque j'anime également « Bonnieux à Tout Cœur », association avec laquelle Luberon Nature a déjà mené plusieurs actions. Forte de cette expérience, travailler avec les associations de village ou de voisins devient mon projet principal. D'un côté, nous avons l'apport d'une connaissance approfondie du terrain grâce à eux, de l'autre Luberon Nature met en avant ses presque quarante années d'expérience, son réseau, sa renommée, son pouvoir d'ester en justice. Cette consolidation nous rendra plus efficace dans la protection de l'environnement des 73 villages du PNRL.

Nous prévoyons une assemblée générale extraordinaire dans le courant du mois de Septembre afin d'adapter au mieux nos statuts à l'efficacité que nous recherchons. Une convocation vous sera adressée en temps utile.

Je m'engage aussi personnellement à développer le nombre d'adhérents aussi indispensables que les mécènes pour dynamiser notre action et fonctionner comme un partenaire à part entière.

Je compte sur l'aide de tous, pour qu'il existe un véritable échange dans l'information, la communication, et votre présence soutenue à nos côtés pour assurer la réalisation des objectifs inscrits dans nos statuts.

Ione TEZE
Présidente

Nous avons appris avec émotion le départ prématuré de notre Administratrice, Anne-Marie Daum.

Dans la région depuis plus de 30 ans, elle avait avec son mari noué des liens d'amitié profonde et de confiance avec de nombreux habitants. Cette connaissance des problèmes locaux, sur lesquels elle portait un regard tout à la fois perspicace et bienveillant, nous était précieuse. Ses conseils nous suivront dans notre action à venir.

Geneviève Dupoux-Verneuil

SOMMAIRE



EDITORIAL	1
-----------------	---

Affaires

- Le point sur le site classé du Rocher de Saignon 4
- Calavon: entretien avec le Président du Syndicat de Rivière Calavon / Coulon 4
- Projet de locaux communaux près d'une zone naturelle à Ménerbes: entretien avec M. le Maire 4
- Le feuillet de la carrière de Mirabeau continue 5
- Sivergues: affouillement du sol ou carrière illégale ? 5
- Roussillon: coupe claire sans autorisation au Pied Conil 5
- Luberon Nature, gardien du paysage (article de presse) 6
- Zone industrielle et environnement 7
- Cohabitation entre quartiers résidentiels et zones d'activités 7
- Dernières nouvelles de la distillerie du Calavon à Coustellet 8

Participation à la vie locale et associative

- Les dernières enquêtes publiques 9
- Information et participation du public: modification du Code de l'Environnement 9
- Un SCOT pour le bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-Isle/Sorgue.. 10
- L'Assemblée Générale du 9 Avril 2006 à Lourmarin 11
- Composition du Conseil d'Administration de LN au 26/05/06 14

Divers

- Le livre blanc de l'énergie en Luberon 15
- Une sentier géologique à Cabrières d'Aigues..... 16



Vous souhaitez nous aider ?

↳ Recueillez des informations sur les atteintes à l'environnement dans votre commune ou dans le Luberon: en conservant les bulletins municipaux, en regardant les affichages des permis en Mairie, les documents d'urbanisme (POS/PLU)...

La force d'une association, ce sont ses membres ! Merci de nous communiquer ces éléments (en localisant les problèmes sur une carte) aux coordonnées ci-dessous:



B.P. 5 , 84401 APT cedex
Tél / Fax : 04.90.04.51.56
E-mail: luberon.nature@wanadoo.fr
<http://luberonnature.monsite.wanadoo.fr>

Le point sur le site classé du Rocher de SAIGNON.

Comme nous l'avions signalé à diverses reprises dans notre bulletin, ce site classé, en 1978, a fait l'objet de dégradations. Après avoir pris conseil de notre avocat, nous avons demandé à M. le Maire de Saignon de déposer plainte auprès du Procureur pour atteinte à ce site.

Rappelons que selon l'article L. 341-20 du Code du Patrimoine: "Le fait de détruire, mutiler ou dégrader un monument naturel ou un site inscrit ou classé est puni des peines prévues à l'article 322-2 du code pénal, sans préjudice de tous dommages-intérêts."
G.D-V.

CALAVON : entretien avec M. Perello, Maire de Goult récemment nommé Président du Syndicat de Rivière Calavon/Coulon.

M. Perello a pris acte de notre étude sur l'habitat des castors dans le Calavon et recevra l'auteur de l'étude, notre Administratrice Anne-Lise Vodoz afin de l'associer aux travaux sur la ripisylve du cours d'eau.

M. Perello a répondu positivement à notre demande d'être tenu au courant des relevés biannuels sur la qualité de l'eau, relevés devenus obligatoires par la nouvelle loi sur l'eau.
G.D-V.



Projet de locaux communaux associatifs et polyvalents près d'une zone naturelle à MENERBES: entrevue avec M. le Maire.

M. le Maire nous a indiqué qu'il s'engageait, au cas où ce projet verrait le jour, sur les points suivants:

- Le parking ne sera pas agrandi et restera "en tout-venant" (pas de bitume);
- Pas de changement dans l'éclairage (ni dans l'intensité, ni dans la durée et la fréquence);
- Le théâtre de verdure ne sera destiné qu'aux représentations enfantines;

Nous avons pris note de ces précisions intéressantes et avons renouvelé notre vive réticence à rendre constructible un terrain classé en zone agricole du POS (avec un aléa incendie moyen) et en Zone de Nature et de Silence du PNRL. Ce terrain se situe par ailleurs à proximité immédiate de zones à la qualité biologique reconnue (Arrêté de Biotope Grands Rapaces, ZNIEFF, ZICO, ZPS...). Un espace public se doit d'être respectueux des contraintes

environnementales. Or, cette création se soldera par le grignotage d'un espace protégé...
G.D-V.

Le feuilleton de la carrière de Mirabeau continue...

La situation a évolué depuis le début de l'année, comme nous l'avions envisagé dans notre numéro de Janvier dernier. Par arrêtés du 11 Mai 2006, le Préfet a refusé le renouvellement de l'autorisation d'exploitation demandée en Novembre 2004, et prescrit la remise en état du site.

De son côté, la société Durance Granulats, insatisfaites de la décision d'annulation de l'arrêté du 30 Janvier 1997 l'autorisant à exploiter 4,1 ha par le Tribunal Administratif (confirmée par la Cour Administrative d'Appel en Octobre dernier), a introduit un recours en Conseil d'Etat. Celui-ci doit se prononcer sur la recevabilité de ce recours et nous attendons sa décision.

Par contre, il ne semble pas que la société ait exercé un recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté du 8 Décembre 2005 lui refusant l'extension à 14,5 ha demandée en Novembre 2004. Quant au sort de l'arrêté du 11 Mai 2006 refusant le renouvellement demandé en même temps, il ne nous est pas encore connu, le délai de recours n'expirant qu'à mi-Juillet. Comme nous l'avions indiqué dans notre dernier numéro, nous restons donc vigilants.

Sivergues, affouillement du sol ou carrière illégale ?

Un tracto-pelle creuserait le sol pour en extraire des pierres qui sont emportées en grande quantité selon un de nos adhérents. Cette activité, qui avait commencé il y a deux ans sous la forme de prélèvements des pierres sèches, s'intensifie et nous étudions les moyens de faire arrêter cette atteinte à l'environnement des lieux.
G.D-V.

Roussillon: Coupe claire sans autorisation au Pied Conil.

En Mars dernier et sans aucune demande d'autorisation préalable, un particulier a procédé au déboisement de 3 ha au Pied Conil, lieu-dit qui est qualifié d'Espace Boisé Classé par le POS de Roussillon, et donc très réglementé en matière de coupe d'arbres. LN et les habitants en ont avisé le Maire de Roussillon qui a ensuite saisi la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêts (DDAF) ainsi que la Direction de l'Equipement (DDE). Nous veillerons à ce qu'il s'agisse bien d'une opération visant à éliminer des résineux mûrs au bénéfice de petits chênes, et non d'un moyen inacceptable de rendre constructible une zone dont ce n'est en aucun cas la vocation.



G.D-V.

Luberon Nature, gardien du paysage

Après avoir bataillé pour préserver les crêtes, l'association poursuit son combat en faveur des piémonts et s'insurge contre les promoteurs peu scrupuleux

Trente-neuf ans d'actions au service de l'environnement. Voilà ce qu'affiche non sans fierté Luberon Nature en préambule de chacune de ses publications. Cette quarantaine approchante, l'association aptésienne la célèbre par une nouvelle série d'enquêtes et

AU CALAVON

— Au siège de l'association, on se félicite de la mise en place d'un organisme baptisé Syndicat de Rivière pour piloter le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Calavon. "Nous espérons que ce syndicat va intervenir rapidement et qu'il saura convaincre les différents acteurs -communes, agriculteurs, industriels- de la nécessité de préserver la ressource aquatique".

de combats destinés à préserver ce territoire, si souvent méprisé en dépit de la protection que nécessite sa faune, sa flore... et ses paysages. Au printemps, l'association aptésienne tiendra sa traditionnelle assemblée générale... au Château de Lourmarin. Le choix de ce lieu n'est bien évidemment pas fortuit, sa présidente explique les raisons qui ont conduit cette décision. "Nous avons souhaité nous réunir à mi-chemin entre le Sud et le Nord du massif du Luberon, massif dont la volonté de protection a été l'élément fédérateur à l'origine de la création de Luberon Nature". A l'époque, les espaces naturels les plus menacés étaient les crêtes.



A Bonnieux, dans le quartier de la Gare, le projet de résidence hôtelière, actuellement en stand-by, illustre bien la pertinence des combats menés par l'association Luberon Nature.

Photo (

tes. Elles font aujourd'hui l'objet de mesures destinées à les protéger. Désormais, les zones les plus fragiles sont celles des piémonts du massif du Luberon et des Monts du Vaucluse où se situent les paysages de restanques, l'enfilade des villages perchés, les champs de cerisiers.

Faire preuve d'imagination

"Préserver ces espaces exigera de faire preuve d'imagination", prévient Geneviève Dupoux-Verneuil, "ils sont en effet

au cœur de conflits, notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme. Si on peut comprendre les positions des protagonistes, la banalisation de ces paysages n'en serait pas moins une perte irréversible pour le développement local". Et la présidente de Luberon Nature de conclure : "à l'heure de la déferlante des délocalisations, le paysage prend en effet une dimension nouvelle pour l'économie de notre pays : celle d'être le seul bien économique qui ne soit pas délocalisable. Mais gare si on y porte atteinte.

le touriste, lui, n'hésitera pas à se délocaliser..." Notons que dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional, l'association a apporté sa contribution en rédigeant un ensemble de propositions dont certaines pourraient être "utilement expérimentées", comme le présentent ses initiateurs. Elles feront naturellement l'objet de débats lors de la prochaine assemblée générale, prévue le 9 avril.

Olivier MEIS

• Luberon Nature BP 5, 84401 A
cedex. ☎ 04 90 04 51 56
luberon.nature@wanadoo.fr

2006)

Luberon Nature en guerre contre les promoteurs

— Parmi les dossiers qui ont occupé l'association ces derniers mois, on notera son combat à Bonnieux, aux côtés de l'association Bonnieux à Tout Coeur et de quelques riverains du lieu incriminé. *"Ensemble, nous avons réussi à faire arrêter les travaux de construction hôtelière dans le quartier de la Gare", rappelle-t-on du côté de l'association aptésienne. Pour rappel, un permis de construire a été ac-*

cordé à la SCI Les Quatre Soleils en décembre 2002 par la mairie pour la réalisation d'une résidence hôtelière comportant 27 logements sur un terrain de 3 500m² au quartier de la Gare, "dont un tiers est en zone inondable et pour laquelle le POS avait été modifié quelques mois auparavant, faisant passer la zone d'artisanale à hôtelière". Trois requêtes plus tard, alors que le dernier permis accordé

venait à expiration, "le promoteur a jugé bon de commencer les travaux sans attendre le jugement définitif", indiquent les responsables de Luberon Nature.

Les associations ont déposé un recours en annulation que le Tribunal a jugé recevable et un référé suspension. "Nous trouvons dommage d'être obligés d'en arriver là et d'avoir à subir, dans un cône de vue des vil-

lages de Bonnieux et de Lacoste, un chantier attendant le jugement définitif et, nous l'espérons, l'ordre de destruction des débris de bâtiments. Mais, en positif, nous espérons que les candidats à des opérations immobilières risquant d'abîmer nos villages -qui sont une composante essentielle des paysages du Luberon, réaliseront que l'époque du tout laisser faire est révolu".

Zone Industrielle et environnement

Dans notre numéro 92 d'Octobre 2005, nous vous avons informés de l'inquiétude des habitants du Quartier Le Marinier, à Gargas, concernant l'extension de la Zone Industrielle des Bourguignons située à Apt. A leur demande, Luberon Nature les a accompagné dans leurs démarches auprès des acteurs locaux.

Les entrevues que nous avons obtenues, notamment auprès du Directeur de la Communauté de Communes du Pays d'Apt, ont été constructives. Des avancées encourageantes ont été constatées comme la plantation de persistants sur l'arrière de la zone existante et la mise en place de certaines contraintes environnementales pour l'attribution de lots à de nouvelles entreprises. C'est un bon début.

Luberon Nature suivra, avec les résidents du Marinier, l'évolution de cette zone pour que les installations à venir soient en harmonie avec le paysage, tant par leurs formes que par leurs couleurs. L.T.

Cohabitation entre quartiers résidentiels et zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales...

Nous sommes souvent consultés par des adhérents qui constatent sans plaisir l'implantation ou le développement de zones d'activités près de leur domicile qu'ils possèdent parfois depuis bien longtemps. Tout n'est pas critiquable dans une telle cohabitation et certaines activités sont parfaitement compatibles avec le caractère résidentiel du lieu de leur implantation. Sinon, il n'y aurait jamais eu de villes...

Dans d'autres cas, une franche discussion avec les autorités responsables de la zone peut permettre de maintenir une situation acceptable, voire d'obtenir la réparation de certaines insuffisances du départ. C'est le cas de la zone des Bourguignons à Apt, voisine du lotissement du Marinier à Gargas dont nous parlons par ailleurs. Parfois, la cohabitation est plus difficile. Dans le voisinage

proche de ce lieu, nous avons été amenés à aider un adhérent dans ses démarches contre les nuisances entraînées par l'extension de l'activité de stockage de l'entreprise de fruits confits Marliagues implantée à Apt et dont il

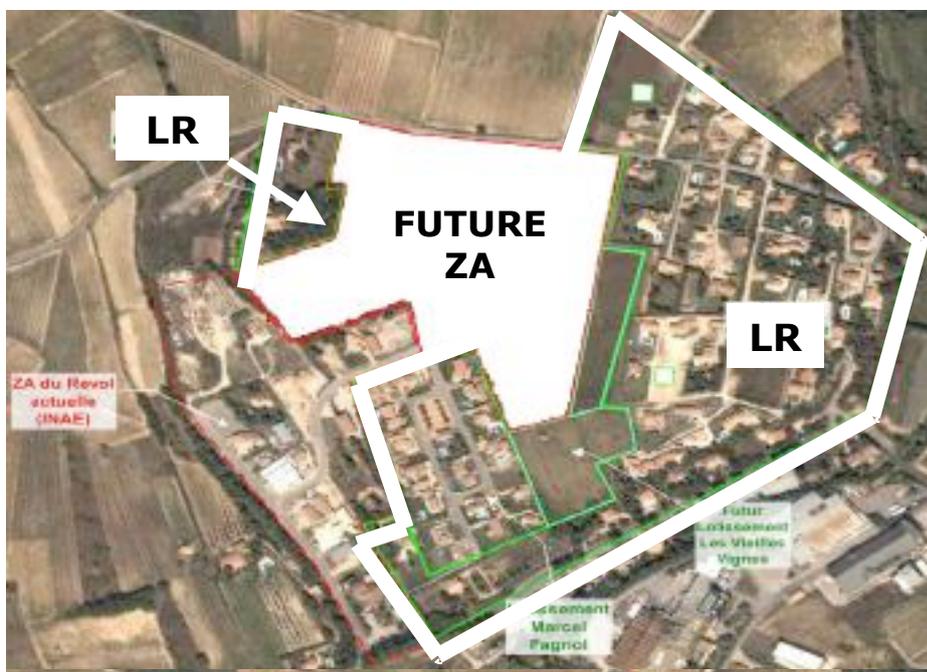


est riverain. Ces nuisances sont visuelles (bidons), auditives (compresseurs, pompes) et ont des conséquences sur le lit du cours d'eau à proximité (déplacement des rives, risque d'inondation des riverains en cas de crue). Nous espérons que ces démarches obtiendront un résultat positif.

Que penser également d'une municipalité — il s'agit en l'occurrence de celle de La Tour d'Aigues — qui, après avoir développé des lotissements résidentiels voisins (LR) mais non jointifs, décide d'implanter entre les deux une zone d'activités (ZA) dont certaines sont sûrement compatibles avec le caractère

résidentiel mais dont d'autres seront génératrices d'inévitables nuisances visuelles, olfactives et sonores ? (voir photo ci-contre). Il est question par exemple dans l'immédiat du garage des camions-poubelles de l'intercommunalité, du garage municipal... Le règlement de la zone n'interdit pas les installations classées...

Que se passera-t-il dans l'avenir?



Dernières nouvelles de la distillerie du Calavon à Coustellet.

L'arrêté préfectoral n° 29 du 3 Avril 2006 autorise la société Azur Distillation à exploiter la distillerie de Coustellet et précise les conditions dans lesquelles doit s'effectuer cette exploitation. Il prévoit en particulier qu'une campagne d'évaluation de l'impact olfactif de l'usine et de la compostière sera réalisée. Luberon Nature sera associée à cette démarche et aura ainsi la possibilité de pousser à la poursuite de l'amélioration permanente d'une situation déjà bien meilleure que dans le passé mais encore parfois insuffisante.

Par ailleurs, mais dans un domaine voisin, la société EBV a demandé l'autorisation d'exploiter une unité de gazéification de marc de raisins et de plaquette forestière à proximité de la distillerie, dans une zone récemment ouverte à l'urbanisation par modification du POS de Maubec. Cette démarche peut être très positive si elle permet par exemple de supprimer l'activité de

compostage de la distillerie mais une grande vigilance doit être déployée pour qu'elle ne génère pas de nuisances nouvelles. La demande de la société EBV est soumise à enquête publique à la Mairie de Maubec du 26 Juin au 28 Juillet 2006. LN étudiera le dossier de cette enquête et fera connaître ses observations au Commissaire-Enquêteur mais il est nécessaire que le maximum d'habitants voisins (même voisins un peu éloignés, les nuisances potentielles pouvant se développer dans une vaste zone) fassent la même démarche à titre personnel.

PARTICIPATION À LA VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Les dernières enquêtes publiques



Luberon Nature est vigilante et prend date des périodes d'enquête publique mais n'hésitez pas à nous contacter si un point du dossier concerné vous paraît irrespectueux de l'environnement. Les projets sont consultables par le public en Mairie. Les dernières enquêtes qui ont été annoncées dans le journal La Provence sont:

- **Ménerbes:** Enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt.
Date : du 20 Juin au 20 Juillet 2006 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Daniel Vairel.
Lieu : Mairie de Ménerbes.
- **Puget-sur-Durance:** Enquête publique relative au Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt.
Date : du 20 Juin au 20 Juillet 2006 inclus.
Commissaire-Enquêteur: M. Olivier Verra.
Lieu : Mairie de Puget-sur-Durance.

Information et participation du public : modification du Code de l'Environnement.

Par décret du 22 mai 2006, le Ministère en charge de l'Environnement a apporté des modifications aux procédures régissant l'information et la participation du public (accès à l'information, étude d'impact, enquête publique).

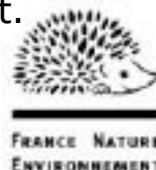
La plus importante concerne l'obligation de mise à disposition du public des études d'impact en cas d'absence d'enquête publique. Il s'agit de la transposition de la convention d'Aarhus, mais surtout de la directive sur les études d'impact de 1985, qui aurait dû l'être depuis... le 14 mars 1999 ! Principe simple : il ne peut y avoir d'étude d'impact sans enquête publique ou, au moins, "mise à disposition du public". Pour avoir méconnu ce principe, l'Etat a vu des permis de construire d'éoliennes annulés par le Conseil d'Etat.

Autres modifications: désormais, les travaux de modernisation et renforcement mentionnés à l'article R. 122-5 ne font l'objet d'une étude

d'impact que lorsqu'ils dépassent les seuils fixés à l'article R. 122-8. De plus, le dossier soumis à enquête publique doit maintenant comporter les avis émis par une autorité administrative sur le projet d'opération, lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif. Le décret complète également le contenu de l'avis d'enquête publique.

Enfin, le décret complète toute la partie du code de l'environnement relatif au droit d'accès à l'information relative à l'environnement en insérant les nouveaux articles R. 124-1 et suivant dans le code de l'environnement.

*Source: Newsletter Mai-Juin 2006 de France Nature Environnement
(site web: <http://www.fne.asso.fr>)*



Un SCOT pour le bassin de vie Cavaillon – Coustellet – Isle sur la Sorgue

Le 24 Mars 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie Cavaillon – Coustellet – Isle sur la Sorgue a été mis en chantier et sera élaboré par un établissement public, le Syndicat Mixte du même nom, présidé par le Maire de Cavaillon. Ce document fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés mais n'a pas à déterminer la destination générale des sols. Il met en cohérence les politiques en matière d'habitat, de déplacement, d'implantation commerciale et de développement économique. Luberon Nature sera consulté à sa demande, comme le prévoit la loi, ce qui nous permettra d'être informés et de faire connaître notre position sur les décisions prises. Nous tiendrons bien sûr nos adhérents et lecteurs au courant de l'avancement de ce travail. C.L.

Réunion-débat du 15 Mai 2006 avec le PNRL.

En Mai dernier, quatre réunions-débats ont été organisées par le Parc du Luberon sur des thèmes sensibles liés à la révision de la charte. Le thème de "*l'accueil du public et la protection du milieu naturel*" a été abordé le 15 Mai à Apt et son animateur, M. Aubert, a énoncé trois points-clés vis-à-vis du travail du Parc et de la Charte concernant le territoire du Luberon: "la protection, l'aménagement, et le développement."

Les discussions ont porté, entre autres, sur le thème des sites comme celui des Ogres à Rustrel, qui sont menacés par un flux important de visiteurs, parfois irrespectueux des lieux.... Pourtant, une dimension manquait dans ce débat: celle de la biodiversité et des moyens pour la protéger. Il aurait fallu rappeler que la biodiversité a une valeur et que sa destruction a un coût (l'épuration des eaux polluées, par exemple).

Lors de cette concertation, il a également été question de "développement" mais en oubliant d'y associer le mot "durable". Cette notion de "développement durable" est pourtant l'objectif que s'était fixé le PNRL. Le Président du Parc, Jean-Louis Joseph, avait même écrit quelques lignes à ce sujet dans l'éditorial du *Courrier du PNRL*, numéro annuel 2004 *.

Avons-nous compris le sens du développement durable au point qu'il n'est plus nécessaire de l'évoquer en réunion? La réponse est loin d'être affirmative et Luberon Nature a suggéré à l'animateur du débat de rajouter ce thème comme point-clé de notre travail en commun. Ce qu'il a volontiers accepté.

Notre Administratrice, Crystal Woodward, a ajouté que « parfois le développement va à l'encontre du durable et qu'il vaut mieux "ne pas faire" ou du moins inclure dans les projets de développement une manière de "non faire" ». M. Jean Grégoire a approuvé cette intervention et précisé que dans le concept du durable par exemple la beauté et la qualité de vie sont à prendre en considération et justifient le "non faire".

Au-delà de ceci, il aurait été aussi enrichissant de mentionner l'appartenance du Luberon au réseau mondial des Réserves de Biosphère de l'Unesco et mis en œuvre depuis 1995 par la Stratégie de Séville qui a apporté des concepts pertinents aux démarches de protection des milieux naturels.

* Voir aussi l'éditorial de Patrick Blandin, "Développement Durable et patrimoine naturel: une histoire commune", courrier scientifique n°8 du PNRL (ou sur Internet http://www.parcduluberon.com/documents/Courrier_Scientifique/PNRLCS8_Edito.pdf)

L'Assemblée Générale du 9 Avril 2006 à Lourmarin. (extraits du compte-rendu)



L'Assemblée Générale Ordinaire de LUBERON NATURE, statuant sur l'exercice 2005, s'est tenue au Château de Lourmarin, le dimanche 9 Avril 2006, à 15h30. 60 adhérents étaient présents et 62 pouvoirs ont été enregistrés, soit une représentation de 122 personnes. Le quorum étant atteint, l'assemblée a donc pu délibérer valablement.

La Présidente, Mme Dupoux-Verneuil, a remercié les adhérents présents de Luberon Nature pour leur participation à l'Assemblée Générale ainsi que la responsable du Château de Lourmarin, Mme Janet Mead, pour avoir mis gracieusement ce lieu à notre disposition.

1- Rapport moral d'activité 2005.

Mme Dupoux-Verneuil a exposé les plus importants dossiers de LN mentionnés dans le rapport d'activité distribué aux adhérents :

➤ L'urbanisme dans le Luberon:

• Luberon Nature et Bonnieux à Tout Cœur, en association avec des riverains, ont attaqué le projet immobilier de la SCI "Les 4 Soleils" au quartier de la

Gare de Bonnieux, puis ont engagé avec succès un référé-suspension dès le début des travaux. Le chantier a donc été arrêté et la SCI condamnée à nous verser des indemnités.

- Toujours avec cette association, nous avons engagé un recours contre la révision simplifiée du POS de Bonnieux. Il s'agit d'empêcher l'édification de logements au pied du village risquant notamment de le défigurer.
- Intervenues en Commission des Sites concernant la réhabilitation d'une bergerie en site classé à Saignon, nous avons protesté contre sa destruction partielle après approbation du permis de construire alors qu'il ne devait s'agir que d'une restauration.
- Sur la commune de Gordes, LN a mené quelques requêtes contre les permis de construire de la SCI "Bastide des Chênes" pour une résidence de tourisme dans les Gorges de Véroncle aux côtés de l'association ADSPS qui maintenant intervient seule. Nous avons aussi protesté auprès des Administrations contre des constructions illégales réalisées avec des pierres sèches récupérées sur le plateau des Roques, dégradant ainsi un site archéologique inscrit (en cours).

➤ **Protection des espaces naturels, des paysages et du patrimoine architectural:**

- LN a beaucoup travaillé sur le Calavon en relevant par exemple tous les habitats et les lieux d'implantation des castors en amont et en aval d'Apt (Mme Vodoz, absente, n'a pu nous détailler son étude). Malheureusement, une pollution causée par le rejet des effluents non traités de l'usine Kerry d'Apt nous a obligé à porter plainte début 2005 devant l'ampleur des dégâts.
- En collaboration avec la Mairie de Goult, nous avons formé des jeunes sur les techniques de construction des murs en pierres sèches, d'abord à Buoux puis au Conservatoire des Terrasses de Goult.
- Les extensions de carrières ont été suivies de près, notamment à Mirabeau où nous étions opposés à un agrandissement de 14,5 ha. Notre précédent recours contre l'extension de 1997 a été un succès.

➤ **Déchets:**

- LN s'est occupé de dépôts sauvages où nous interpellons les Maires concernés et le Sous-Préfet d'Apt selon une méthode qui nous avait permis de faire enlever des déchets à Lioux en 2004. Cela prend beaucoup de temps.

➤ **Manifestations/Relations avec l'Administration/Communication:**

- Nous avons eu le plaisir d'organiser une conférence avec Nicolas Hulot en Mai 2005 sur le thème "Quelle action citoyenne pour l'environnement ?", à l'abbaye St Eusèbe de Saignon.
- LN participe régulièrement à de nombreuses réunions de l'Administration: Comité de la Réserve Naturelle Géologique du Luberon, Commission Départementale des Sites, Comité de Suivi de la carrière d'Oppède, Comité Départemental de l'Environnement et Conseil des Associations. Un de nos Administrateurs a également été élu pour assister aux réunions du Comité Syndical du PNRL.
- Nous avons beaucoup travaillé sur la révision de la charte du Parc (propositions et participations aux réunions du PNRL).

➤ **État de nos actions contentieuses en cours:**

- À Bonnieux, LN (en partenariat avec Bonnieux à Tout Cœur) a présenté deux recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille: un référé-suspension qui a permis d'arrêter les travaux de la SCI "Les 4 Soleils", au quartier de la Gare et une requête contre la révision simplifiée du POS de Bonnieux approuvée le 22/12/05, concernant le quartier du Saffranier.
- Une plainte est envisagée suite à la destruction d'une bergerie au lieu-dit Gavaudanne, en site classé du Rocher de Saignon
- Suite aux déversements d'effluents non traités dans le Calavon par Kerry Aptunion, Luberon Nature a déposé une plainte avec constitution de partie civile auprès du Tribunal de Grande Instance d'Avignon afin que ne soit pas classée l'affaire.

Le rapport moral de la Présidente a beaucoup évoqué nos actions en justice. Ce côté "gendarme" ne nous plaît pas outre mesure, nous sommes malheureusement obligés d'agir ainsi. Mais notre action véritable est profonde; dans nos statuts, notre objet est vraiment la protection de l'environnement, l'avenir de cette région.

Le rapport moral d'activité 2005 a été adopté et les actions contentieuses approuvées à l'unanimité, aucune voix contre ni d'abstention.

2- Rapport financier 2005 et prévisions budgétaires pour 2006.

➤ **Bilan financier 2005:**

Nos prévisions pour 2005 étaient plus pessimistes. Mais heureusement, le nombre d'adhérents a encore augmenté en 2005 par rapport aux années précédentes: en 2001, nous avons 162 adhérents, 220 en 2004 et 280 en 2005. La déduction fiscale de 66 % des versements que nous avons mentionnée dans les appels à cotisation nous a également permis de recevoir des dons supérieurs à ceux des années précédentes. Guy Prouvost a explicité ces propos avec un exemple de dons, montrant que cela ne coûte rien de plus aux adhérents après déduction mais que cela donne de "l'oxygène" à l'association.

Les aides de l'Etat relatives à l'embauche de Cécile Lenormand s'étant achevées en Octobre 2005, notre objectif est de rechercher d'autres financements pour son poste à plein temps au-delà de 2006 c'est-à-dire du mécénat, d'entreprises ou de particuliers. Sans ce financement, nous ne pourrions faire face aux menaces toujours plus nombreuses auxquelles le Luberon est exposé. Nous avons obtenu de la Région PACA une petite aide de 2500€ par an et pendant 3 ans (soit 7500 € au total), ce qui est bien mais nettement insuffisant pour garantir l'avenir de LN et nous comptons sur la générosité de nos adhérents.

➤ **Projets et prévisions budgétaires pour 2006:**

- Conserver notre permanente salariée grâce au mécénat;

- Nous centrer sur des actions emblématiques qui peuvent servir d'exemples et donc éviter de nous disperser;
- Effectuer des sorties (ex: sentier géologique de Cabrières d'Aigues);
- Il a été demandé aux adhérents de prendre des photos de cas d'atteintes ou de respect de l'environnement dans le Luberon sur lesquels LN se penchera.

Le rapport financier 2005 et les prévisions budgétaires pour 2006 ont été adoptés à l'unanimité, aucune voix contre ni d'abstention.

3- Élections au Conseil d'Administration.

Le Conseil est composé à ce jour de 13 membres. Aucun mandat n'est à renouveler cette année. Une nouvelle candidate s'est faite connaître auprès du Conseil d'Administration et a été présentée par le Secrétaire Général à l'assemblée: Mme Lucette Torrens. Après vote et en application des articles 13 et 15 des statuts de LN, Mme Torrens a été élue à la majorité des voix.

4. Échanges avec les adhérents.

Les thèmes abordés ont été l'extension des carrières comme celle d'Oppède, les dépôts sauvages et les pouvoirs du Maire en la matière (exemple de Ménerbes et de Cabrières d'Aigues), le pillage dont est victime le patrimoine en pierres sèches, l'état du Calavon (intervention du photographe Hans Silvester) et l'implantation d'éoliennes.

La séance a été levée à 16h45.



Suite à l'Assemblée Générale de Luberon Nature, Maître Olivier Chaslot, avocat défenseur de plusieurs associations et spécialiste du Patrimoine, a évoqué les atteintes portées aux bâtiments anciens en milieu urbain à l'aide de plusieurs diapositives de cas exemplaires.

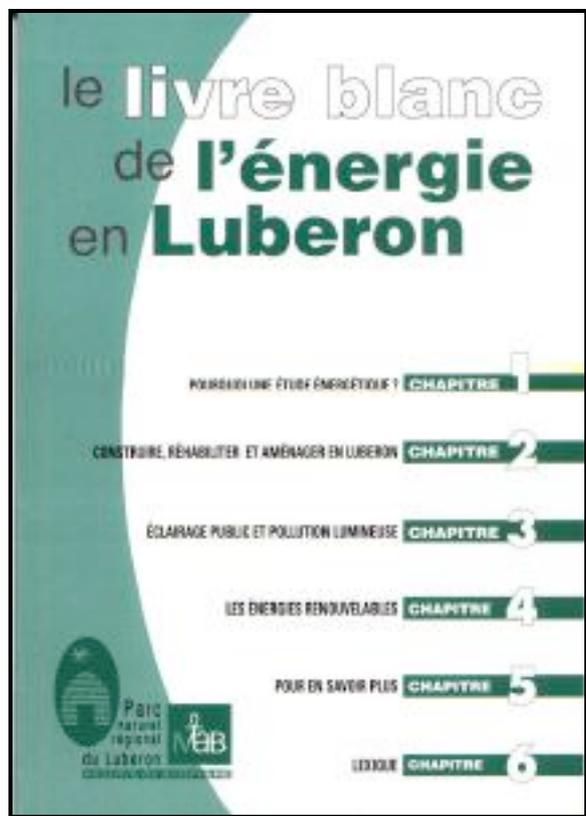
Composition du Conseil d'Administration de LN au 26/05/06

Suite à l'AG du 9 Avril et à la fin de certains mandats, une modification du Bureau a eu lieu le 26 Mai dernier. Après vote, le Conseil d'Administration de Luberon Nature se compose désormais ainsi:

Présidente: Ione Tézé
Vice-Président: Guy Prouvost
Vice-Président, chargé des questions scientifiques: Claude Favet
Secrétaire Général: Robert Soulat
Trésorière: Lucette Torrens

Trésorière Adjointe: Eléonore Pradon
Autres administrateurs: G. Dupoux-Verneuil, A. Jaloux, G. Lebouchet, S. Peyret, H. Richard, A-L. Vodoz, C. Woodward.

Le livre blanc de l'énergie en Luberon



Dans le cadre de sa mission Energie, le Parc Naturel Régional du Luberon a réalisé un « Livre blanc de l'énergie en Luberon » en 115 pages qui montre toutes les facettes des problèmes énergétiques du territoire du Luberon. Cette analyse cible les municipalités adhérentes au Parc puisque 10% des émissions de gaz à effet de serre en France dépendent des collectivités locales. Avec les aides de l'ADEME et de la Région PACA, ce document s'adresse à nos élus locaux (chaque mairie dispose de plusieurs exemplaires) afin de leur proposer un projet de territoire.

Six chapitres déclinent (1) le pourquoi d'une étude énergétique, (2) comment construire, réhabiliter et aménager en Luberon, (3) les problèmes liés à l'éclairage

public et à la pollution lumineuse, (4) les énergies renouvelables (bois, solaire, éolien), (5) d'une ouverture bibliographique pour en savoir plus et (6) d'un lexique très utile pour comprendre les différents sigles. Comme il est dit plus haut; plusieurs exemplaires sont disponibles (en prêt) dans vos mairies, consultez-les ! Il serait dommage que seuls les élus aient droit à l'information.

A titre d'exemple, le cabinet d'études « Energie consultant » a réuni 11 000 factures d'énergie émanant des communes du Parc (éclairage public, bâtiments) qui ont été analysées et qui ont fait l'objet d'un rendu au cours d'une réunion avec chaque conseil municipal. Sur l'ensemble du Parc quelque 10 % d'économie ont pu être réalisés par nos communes (en changeant tout simplement d'abonnement par exemple). Ainsi, on apprend que le budget énergie des communes du Parc est de 31€/an/habitant et que l'éclairage public représente 21 % (6,40 €) de cette dépense et que nos communes se situent au-dessus de la moyenne nationale.

Un excellent chapitre sur l'éclairage public montre qu'il faut éclairer ce qui doit l'être et quand il doit l'être (pourquoi éclairer, avec des globes, le ciel: quelle dépense inutile !). Ainsi, on y apprend que l'éclairage massif «ôte tout espoir d'observer les étoiles» et que la nature est dérangée par l'éclairage

public (oiseaux nocturnes, chauves-souris, papillons et même les arbres qui n'ont plus le rythme biologique puisqu'ils photosynthétisent jour ... et nuit !).

Enfin, vous l'avez compris, il s'agit d'un petit ouvrage, le 1^{er} guide en France sur ces graves problèmes que sont les économies d'énergie et la nécessaire réduction des gaz à effet de serre. C.F.

Un sentier géologique à Cabrières d'Aigues

Les membres de Luberon Nature avaient, il y a quelques années, parcouru, sur les pentes du Luberon Sud, un circuit en y étudiant sa géologie. Depuis, l'idée d'y concrétiser un sentier d'observations géologiques a fait son chemin et la Réserve Géologique du Parc Naturel Régional du Luberon vient d'offrir un but de promenade aux curieux de tout. Tout au long des neuf points d'arrêt, on y rencontre et étudie les reliefs, sept roches différentes avec leurs fossiles, la stratigraphie et l'utilisation des roches par l'homme.

A la fin d'un circuit d'environ 10km vous aurez réfléchi sur la formation des sables helvétiques ou de la molasse, sur les anciens climats qui ont façonné les paysages, sur la présence de la Durance à Cabrières d'Aigues, sur l'utilisation des roches par l'homme... Un livret (en vente en Mairie de Cabrières d'Aigues 4,50 €) pourra vous y accompagner et vous apporter des réflexions ou des réponses à vos questions.

Luberon Nature organisera prochainement une sortie sur ce site. Claude Favet, Vice-Président de LN et Maire de Cabrières d'Aigues, nous fera l'honneur d'être notre "guide". Ainsi, quelques clés vous feront voyager à travers 130 millions d'années depuis l'océan de l'ère secondaire jusqu'aux paysages actuels. C.F.

